

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

SESSION : Mai 2017
ANNEE D'ETUDE : LICENCE DROIT – 1^{ère} ANNEE
DISCIPLINE : DROIT CIVIL
TITULAIRE DU COURS : M. le professeur LEVENEUR

Les étudiants devront traiter au choix l'un des deux sujets suivants :
(Document autorisé : Code civil)

PREMIER SUJET : La prescription acquisitive en droit des biens

SECOND SUJET : résoudre les cas pratiques suivants en prenant bien soin de justifier vos réponses :

1) A l'occasion du quarantième anniversaire de son mari, Thomas, qui est passionné de bateau, Laurence lui a offert un catamaran de sport. Malheureusement, lors de sa première sortie en mer Méditerranée, en plein hiver, le vent a subitement forcé, les vagues se sont déchaînées et le catamaran s'est renversé. Bien que les équipes de secours soient intervenues rapidement, elles n'ont pu sauver Thomas (qui, de façon très imprudente, n'avait pas mis de gilet de sauvetage) et n'ont même pas retrouvé son corps ; après plusieurs jours et nuits, les recherches ont été abandonnées .

Laurence souhaiterait faire le deuil de son mari et à cette fin, voudrait qu'il soit officiellement déclaré mort. Elle vous demande si cela est possible en s'adressant à la mairie ou autrement.

2) Le sort semble s'acharner sur la pauvre Laurence. Animatrice radio, elle est régulièrement prise à partie, par média interposés, par un journaliste qui critique la qualité de son travail depuis l'accident de son mari. La querelle opposant Laurence à ce journaliste a pris une telle ampleur qu'elle fait *la Une* de tous les journaux. Ceux-ci n'hésitent pas à publier des informations qui relèvent de sa vie privée, notamment sur sa jeunesse tumultueuse émaillée de quelques condamnations pour de « petits » délits. Ils ont même publié son vrai nom (alors qu'elle exerçait sous un pseudonyme) et le lieu où elle habite. Pour mettre un terme à tout cela, elle pense qu'elle devrait changer de nom de famille afin que les gens ne puissent pas imaginer qu'elle est "La" Laurence sur laquelle tous les médias s'acharnent. Lui est-il possible de changer de nom de famille et pensez-vous qu'elle ait des chances d'obtenir ce changement ? Une autre manière de mettre fin à ces désagréments est-elle envisageable ?

3) Laurence a décidé de tout quitter et de s'installer dans le village de son amie Roselyne. Elle a acheté un petit chalet en pleine montagne, avec une magnifique prairie bordée de sapins. À peine arrivée, son voisin a sonné chez elle en lui disant qu'elle devait abattre ceux de ses arbres qui sont plantés trop près (à son goût) de la limite séparative de leurs deux terrains et dont plusieurs branches, en outre, dépassent chez lui. Laurence est bien ennuyée, car les arbres en question sont les plus beaux et le plus anciens de sa nouvelle propriété. Elle aimerait ne rien couper du tout, ni arbre ni branche. Qu'en pensez-vous?

4) Laurence et Roselyne passent beaucoup de temps ensemble pour aménager la nouvelle maison de Laurence. Il est vrai que la décoration de son ancien appartement parisien n'est plus du tout dans l'esprit de celle de son chalet de montagne. Laurence a ainsi entreposé un certain nombre de meubles dans le garage de Roselyne qui a gentiment accepté cet encombrant dépôt. Toutefois Roselyne a remarqué parmi ces objets un tableau de maître, et elle s'est empressée de le proposer à la vente à son concubin, Jean, brocanteur de métier. Jean a sauté sur l'occasion et a acquis l'œuvre à un prix bien moindre que sa cote sur le marché de l'art. Laurence est furieuse quand elle découvre le pot-aux-roses, mais Roselyne lui affirme qu'il n'y a aucun moyen de récupérer son tableau. Qu'en pensez-vous ?

5) Roselyne et Jean avaient le projet d'avoir un enfant. Après avoir diagnostiqué l'infertilité de Roselyne, les médecins avaient proposé au couple de procéder à une procréation médicalement assistée. Des embryons avaient été fécondés *in vitro* puis congelés dans l'attente de leur future implantation.

Mais depuis l'affaire du tableau, les relations entre Roselyne et Jean se sont dégradées. Jean vient de la quitter. Dans sa lettre de rupture, il précise qu'il ne veut plus d'enfant et qu'il souhaite que les embryons congelés servent à des recherches... Roselyne est tout à fait hostile à cette perspective et voulant au contraire mener ce projet de grossesse jusqu'au bout, elle souhaiterait obtenir le transfert de ces embryons dans son utérus.

A votre avis, qui va l'emporter et quel va être le sort de ces embryons ?